

## ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

### Hippologie et Equitation

#### OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

L'enseignement optionnel Equitation et Hippologie apporte une information relative aux métiers du cheval en général, dans les domaines de l'élevage et de la valorisation des chevaux

Il accueille tous les élèves intéressés, sans distinction de niveau de classe ou de connaissance du secteur. Des groupes différents sont constitués et fondés sur le niveau de connaissances et de pratique déjà acquis.

#### CONTENUS ET MOYENS

Cet enseignement optionnel de 3h hebdomadaires comprend :

- **des cours pratiques d'équitation** confiés à des centres équestres situés à proximité de l'établissement (Mijanda, Carpe Diem et La Licorne au 01/01/2019) à raison de 2h hebdomadaires transport compris.

[www.centreequestremijanda.com](http://www.centreequestremijanda.com)

<http://cecarpediem.wixsite.com/cecarpediem>

<https://ecuriesdelalicorne-marguerittes.ffe.com>

Ces centres équestres, habilités par la Fédération Française d'Equitation (F.F.E), sont en convention de partenariat avec le Lycée Agricole Marie Durand.

- **des cours théoriques d'hippologie** réalisés au lycée à raison d'une heure hebdomadaire

Les élèves s'engagent dans cet enseignement optionnel de la seconde à la terminale, en accord avec la charte définissant cette pratique. Des évaluations trimestrielles sont réalisées, les notes et appréciations sont reportées dans les bulletins scolaires.

L'enseignement optionnel Equitation et Hippologie fait l'objet d'une évaluation certificative (contrôle en cours de formation) en terminale pour les élèves de baccalauréat général, technologique ou professionnel.

#### COÛT DE L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

Le coût de participation des familles est un forfait de 400 € pour l'année scolaire (tarif au 01/01/2019), payable en deux fois. Cette participation couvre certains des frais liés à la mise en œuvre de la formation (facturation des prestations des centres, transports lycée/centre équestre, cours d'hippologie...).

Le lycée Agricole Marie Durand prend en charge le complément de ces frais de fonctionnement et met à disposition des enseignants (hippologie, coordination) et éventuellement des surveillants pour l'accompagnement transport.

## ASSOCIATION SPORTIVE L'AS

### ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'AS

Il existe une association sportive dans chaque collège et chaque lycée. Au sein de l'école, elle propose un certain nombre de sports et activités physiques à tous les élèves de l'établissement.

Afin de rendre le sport accessible à tous, tous les élèves sont acceptés et ceci quel que soit leur niveau. L'association sportive loi 1901 est présidée par le chef de l'établissement.

#### Cette association a pour but :

- de faire pratiquer des activités physiques et sportives à des élèves volontaires en vue d'intégrer à leur formation le fait culturel que constitue le sport, par la connaissance de sa nature, de ses caractéristiques officiellement établies, de sa diversité d'expression et des conditions de sa pratique ;
- de permettre un apprentissage de la vie associative par l'exercice de responsabilités et par l'engagement des élèves dans l'organisation des activités de l'association.

Elle représente l'établissement dans les rencontres sportives.

L'encadrement est réalisé par des adultes diplômés : enseignants d'EPS, cadres techniques fédéraux et associatifs.

Les séances d'entraînement et les rencontres se déroulent généralement sur les horaires péri-scolaires : soit le mercredi après-midi ou les autres jours entre 12h et 13h30 ou après 17h30.

### COTISATION ET ACTIVITES DE L'AS

La cotisation à l'AS est fixée à 20€ (tarif au 01/01/2019). C'est une contribution des adhérents à l'achat des licences, aux transports et aux dépenses en matériel.

Tout élève mineur doit fournir une autorisation parentale de pratique dans le cadre de l'AS.

Certaines activités dites « à risques » peuvent nécessiter un certificat médical de non contre-indication.

L'Association Sportive est affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) et permet au Lycée Agricole Marie Durand de proposer des activités en compétitions scolaires comme par exemple le rugby et le volley-ball (activités de sections sportives), mais aussi suivant les années et les demandes des élèves : le badminton, les arts du cirque, la natation, le hand-ball, le basket-ball...

Des rencontres inter-établissements sont programmées pour les activités engagées en championnats UNSS.

Ces activités peuvent amener par ailleurs à la formation et à la validation de rôles de « jeunes officiels » (arbitre, coach...).

**L'AS a un impact positif sur la réussite scolaire des élèves !**